

# REGION WALLONNE

## Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de SAINT-GEORGES- SUR-MEUSE

### **Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, l'article 8 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 avril 2008 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, modifié par l'arrêté ministériel du 30 mars 2010;

Vu la délibération du conseil communal du 31 mai 2012 actant des modifications dans la composition de la CCATM ;

Considérant que Mesdames Anne-Marie LATOUR et Cindy HAQUET, respectivement membre effectif et suppléant représentant la majorité au sein du quart communal ne sont plus membres du conseil communal ;

Considérant que le conseil communal a souhaité procéder à leur remplacement ;

Considérant que le conseil communal a souhaité permuter les mandats de certains suppléants au sein du quart communal ;

Considérant que ces propositions sont conformes au prescrit décretaal ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** - les modifications de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, telles que contenues dans la délibération du conseil communal du 31 mai 2012, sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin au mandat de :

- membre effectif de Me Anne-Marie LATOUR ;
- premier suppléant de Me Cindy HAQUET ;
- deuxième suppléant de MM Croce ALFIERI et Jean-François WANTEN.
- troisième suppléant de MM Louis FOSSOUL et Jean-Michel ROUFFART.

Est attribué un mandat de :

- membre effectif à Mr Croce ALFIERI ;
- premier suppléant à Mr Louis FOSSOUL ;
- deuxième suppléant à Mr Jean-Michel ROUFFART ;
- troisième suppléant à Mr Jean-François WANTEN

Les autres mandats sont confirmés dans leur position initiale.

**Article 2** - La CCATM est désormais composée comme suit :

**Président de la CCATM :**

BRICTEUX Pierre

**Représentants du quart communal :**

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
ALFIERI Croce	FOSSOUL Louis	WANTEN Jean-François
SERET Laure	DEJON Francis	ROUFFART Jean-Michel
DESSERS Anne	HAIDON Marie-Eve	LEJEUNE Roland

**Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

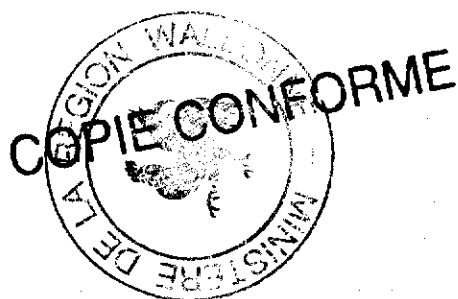
Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2	Suppléants 3
POISMAN Pierre	DEGIVE Bernard	/	/
DESTEXHE Jacques	GHIGNY Clotilde	/	/
Van DEN HASSELKAMP Gaëtan	WIDART Christophe	/	/
MATHY Charles- Emile	DEGIVE Fernand	MATHY Louis- Marie	LEONARD Marcel
FASTRE Yves	HAVELANGE Simon	MACORS Philippe	MACORS Jules
BENES Alphonse	BULKA Josiane	FOSSOUL Joseph	/
CRETON Jean-Marie	MARECHAL Philippe	DEKLEYN Andrée	/

LOUMAYE Emile	VAN EYCK Albert	HOUBEAU Joseph	/
LOLATTO Franco	CIAMARA Domenico	DEVIVIER Christian	/

**Article 3** - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

17 JUIL. 2012



Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Aménagement du Territoire et de  
la Mobilité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Henry', written over a horizontal line.

Philippe HENRY